

Gaz naturel renouvelable



Original : 2020-11-08

GI-22
Document 3
12 pages
Requête 4122-2020

Gazifère
Une société  ENBRIDGE

Mise en contexte

La Politique énergétique 2030 (PE 2030) a pour but de faire du Québec un chef de file nord-américain dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable ainsi que de bâtir une nouvelle économie à faible empreinte carbone en plaçant le consommateur au centre des initiatives pour faire de cette vision une réalité.

Le Gouvernement du Québec souhaite, d'ici 2030, augmenter de 25 % la production d'énergies renouvelables et augmenter de 50 % la production de bioénergie, y compris le gaz naturel renouvelable (GNR).

Dans ce contexte, le Gouvernement a établi, par règlement, la quantité minimale annuelle de GNR qui doit être livrée par tout distributeur de gaz naturel, et qui équivaut à des pourcentages de 1 % à compter de l'année 2020, 2 % à compter de 2023 et 5 % à compter de 2025.

Une proposition de gestion du GNR adaptée à la situation de Gazifère

— Les objectifs poursuivis :

- Participer aux efforts pour assurer la production de GNR au Québec;
- Mettre en place les conditions permettant un tel développement, du point de vue réglementaire et tarifaire;
- Chercher des solutions à coûts raisonnables pour notre clientèle;
- Mettre en place une stratégie pluriannuelle permettant de s'adapter à la réalité de Gazifère et à profiter de ses particularités;
- Permettre à la clientèle volontaire d'acquérir le volume de GNR souhaité et, dans la mesure où la demande est présente, faire en sorte d'atteindre des taux d'acquisition de GNR qui dépassent le minimum réglementaire requis.

La proposition de Gazifère met les bases pour le développement de ce nouveau secteur d'activité au Québec dans la région de l'Outaouais.

Il s'agit d'une proposition répondant aux besoins à court et long terme.

La situation particulière de Gazifère

— Distributeur enclavé

- Pour se rendre dans la franchise de Gazifère, le gaz naturel emprunte le chemin suivant :
 - TCEnergy
 - Enbridge Gas
 - Niagara Gas
- Pour sortir de la franchise, Gazifère devrait :
 - Mettre en place des tarifs pour
 - Sortir du gaz naturel de la franchise (Régie de l'énergie)
 - Passer par Niagara Gas (Régie de l'énergie du Canada)
 - Passer par le réseau de Enbridge Gas (Commission de l'énergie de l'Ontario)

— Gestion traditionnelle de l'inventaire

- Nécessité de mettre en place des contrats de transport avec TCEnergy et d'entreposage (ex. Dawn)

La situation particulière de Gazifère

— Projets en cours de développement

- Gazifère est en discussion avec différents acteurs pour la réalisation de projets de production de GNR dans la franchise
- Les premiers projets devraient être en production d'ici 18 mois
 - Près de 4 Mm³ par année
- D'autres projets en sont aux premières étapes
 - Aucun de ces projets ne propose plus de 10 Mm³ par année

— Les besoins de Gazifère en GNR pour les années 2021 à 2025 et suivantes sont estimés à:

- 2021 : 2 Mm³
- 2022 : 2 Mm³
- 2023 : 4 Mm³
- 2024 : 4 Mm³
- 2025: 10 Mm³

— Inconnu:

- Quelles seront les obligations d'ici 2030 ?
- Quelle sera l'ampleur de la demande volontaire ?

La situation particulière de Gazifère

Le 24 septembre dernier Gazifère a lancé son offre d'adhésion volontaire au GNR.

La réponse de nos clients en quelques chiffres :

En date de mercredi dernier (4 novembre 2020) :

Environ **600 formulaires** d'intérêt ont été reçus

118 contrats d'adhésion ont été signés

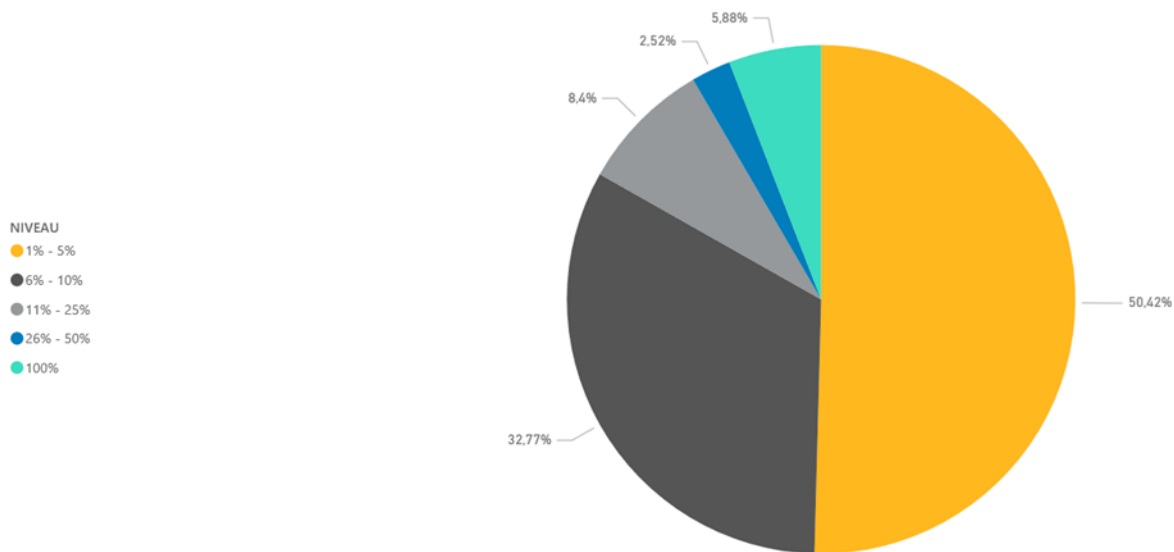
Ce qui représente des ventes de GNR estimées à un volume de 11 486 m³ d'ici la fin de l'année 2020 et de 52 528 m³ pour une année complète.

32 contrats sont en attente de la signature du client

La situation particulière de Gazifère

Le pourcentage d'adhésion moyen est de 13%.

7 clients ont choisi d'attribuer 100% de leur consommation au tarif GNR.



La situation particulière de Gazifère

— État du marché

- Marché court terme reste un peu plus dispendieux que le marché long terme
 - 3 à 10 \$/Gj
 - Marchés long terme hors Québec : recherche de contrats de 10 à 20 ans avec des prix de l'ordre de 20 \$/Gj
 - La valeur du dollar canadien a une influence importante sur la valeur du GNR à court terme mais également sur les propositions de prix à long terme
 - Gazifère cherche à mettre en place les conditions de production en franchise qui donneront lieu à un prix du GNR inférieur au prix long terme hors Québec, le tout au bénéfice de sa clientèle et afin d'encourager l'acquisition volontaire de quantités de GNR de plus en plus importantes

— Maximisation des coûts évités

- La production en franchise permettra de réduire au maximum les coûts en amont
 - Molécule, transport, marché du carbone

— L'adéquation entre la production en franchise et la demande n'est pas possible

- Il est important de mettre en place un système pluriannuel de gestion de l'inventaire

La proposition de Gazifère

— Recherche :

- La simplicité
- S'adapter à la réalité de Gazifère
- S'adapter à l'évolution de la demande et de l'offre qui ont des rythmes différents
- À profiter de coûts moindres d'approvisionnement en GNR, lorsque possible
- À limiter les surcoûts liés à la gestion de l'inventaire

— Inventaire virtuel

- Permet une adéquation entre les besoins de Gazifère pour satisfaire à une obligation réglementaire et à la demande volontaire de la clientèle, tout en conservant les avantages associés aux projets développés en franchise
 - Les projets ne produiront pas, annuellement, une quantité de GNR permettant de satisfaire aux besoins
 - Il est intéressant d'emmagasiner du GNR à moindre coût en période de demande moindre pour répondre à une demande plus forte ultérieure ou à une obligation réglementaire plus importante

— Exemple - plutôt réel!

- Gazifère travaille sur un approvisionnement de l'ordre de 3 Mm³ à compter de la fin 2021, 2022
 - Besoin en 2022 : 2 Mm³
 - Surplus de production en 2022 : 1 Mm³
 - Besoin en 2023 : 4 Mm³
 - Production en 2023 : 3 Mm³ (1 Mm³ emmagasiné serait utilisé pour compléter l'approvisionnement pour 2023)

Tous les contrats long terme
seront d'emblée soumis à la
Régie pour autorisation

— CRI versus CER

- CRI permet de gérer l'inventaire dans le temps
 - Dans l'exemple précédent, le volume excédentaire de 2022 (1 Mm³) serait placé en CRI jusqu'à son utilisation en 2023
- CER permet de gérer les écarts entre les coûts et les revenus du GNR
 - Pour 2020
 - Coûts du GNR du contrat court terme
 - Revenus des ventes de GNR par achat volontaire
 - Revenus des ventes (coûts évités) pour les volumes réglementaires non vendus par achat volontairement
 - Résultat du CER
 - Les sommes non récupérées pour compenser les coûts d'acquisition du GNR seront socialisées en 2022 par allocation aux clients « non volontaires » de 2020

Merci
